

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

Route départementale N° 132

Travaux de rénovation de la superstructure et des équipements routiers du Grand-Pont sur l'Ellé

Communes de Le Faouët et de Priziac

Septembre 2022



DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT

Agence Technique
Départementale Nord-
Ouest

Service Grands Travaux
Neufs et Ouvrages d'Art

Contexte de l'opération

Sur l'itinéraire de la Route Départementale n°132 (RD132) entre Le Faouët et Priziac, l'ouvrage d'art départemental, dit « le Grand-Pont » franchissant « l'Ellé », permet de garantir les continuités de circulations des véhicules légers et poids lourds. Cet ouvrage se situe au hameau « le Grand-Pont » à cheval sur les communes de Le Faouët et de Priziac.

Ce pont doit faire l'objet d'important travaux de rénovations de sa superstructure (remplacement du tablier). Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique d'entretien des ouvrages d'arts du Département du Morbihan.

Concernant les véhicules légers et poids lourds, le franchissement de l'ouvrage sous régime d'alternat sera maintenu, ainsi que la limitation de vitesse à 50km/h, à l'issue des travaux.

Ces travaux permettront la mise en place de nouveaux équipements de sécurité sur l'ouvrage et ses abords, avec la réalisation de deux trottoirs et de nouveaux dispositifs de retenue routiers.

Les travaux concernant cet aménagement débuteront au mois de mai 2022 pour une durée prévisionnelle de 5 mois (hors intempéries).

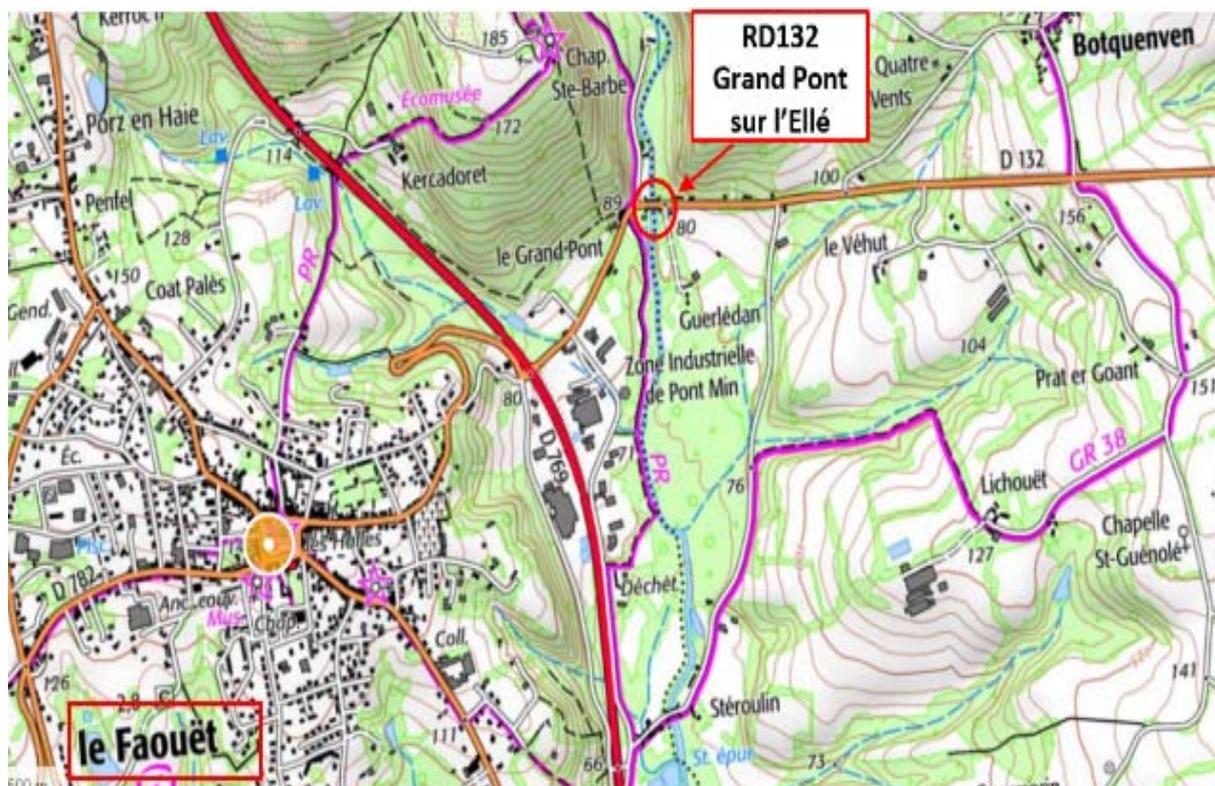
Objet de l'opération

Le Département va engager des travaux de rénovation de la superstructure de l'ouvrage et de ses équipements.

Les travaux du Département du Morbihan portent sur :

- La dépose du tablier existant,
- La réalisation d'un nouveau tablier en béton armé,
- Mise en œuvre de dispositifs de retenues routiers mixtes bois / métal, sur ouvrage et ses abords,
- Réfection de la chaussée aux abords de l'ouvrage.

Plans de situation



Désignation des intervenants

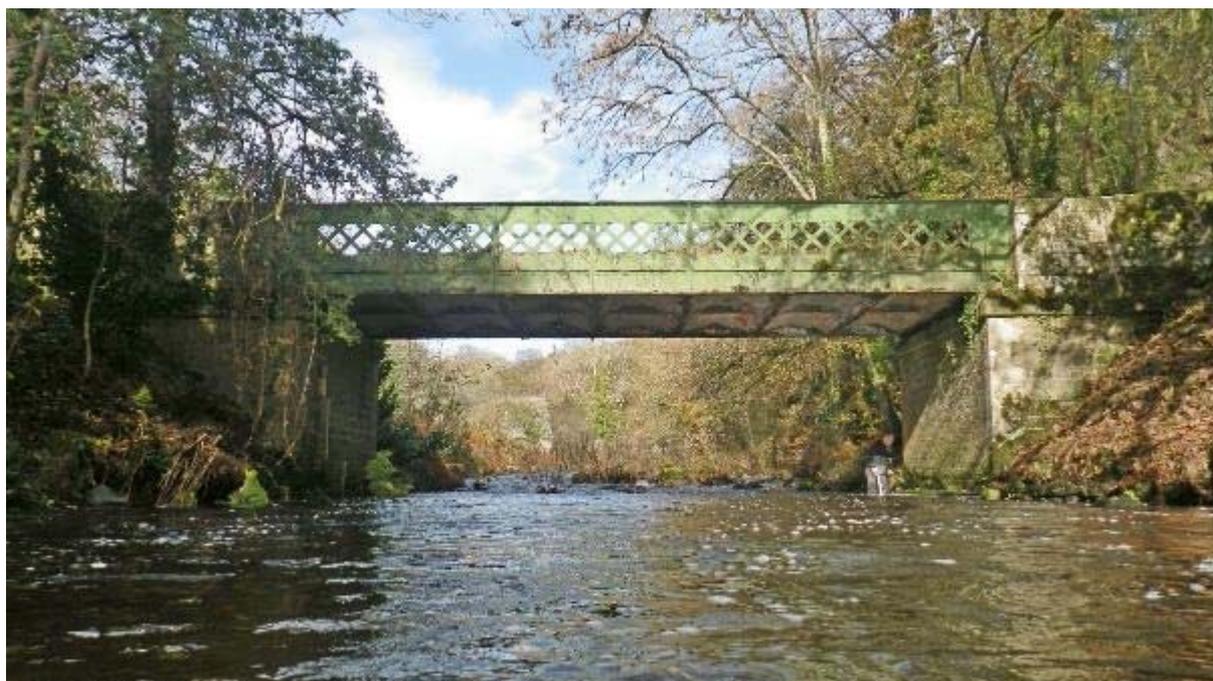
Maitrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maitrise d'œuvre : Direction des Routes et de l'aménagement – SGTNOA - POA

Entreprise : A définir à l'issue de la procédure d'appel d'offre.

Montant estimatif de l'opération : 500 000 € TTC

Vue d'ensemble de l'ouvrage



Organisation des travaux

Les travaux démarreront au mois de mai 2022, pour une durée prévisionnelle de 6 mois et demi.

Phase 1 : Installation de chantier et démarrage des travaux de dépose du tablier.

Phase 2 : Travaux de construction du nouveau du tablier et rénovation de l'ensemble de l'ouvrage.

Phase 3 : Travaux de requalification de la chaussée de part et d'autre de l'ouvrage ainsi que sur l'ouvrage. Mise en place des trottoirs et dispositifs de retenues de type barrières de sécurité mixte bois/métal et de la signalisation horizontale et verticale.

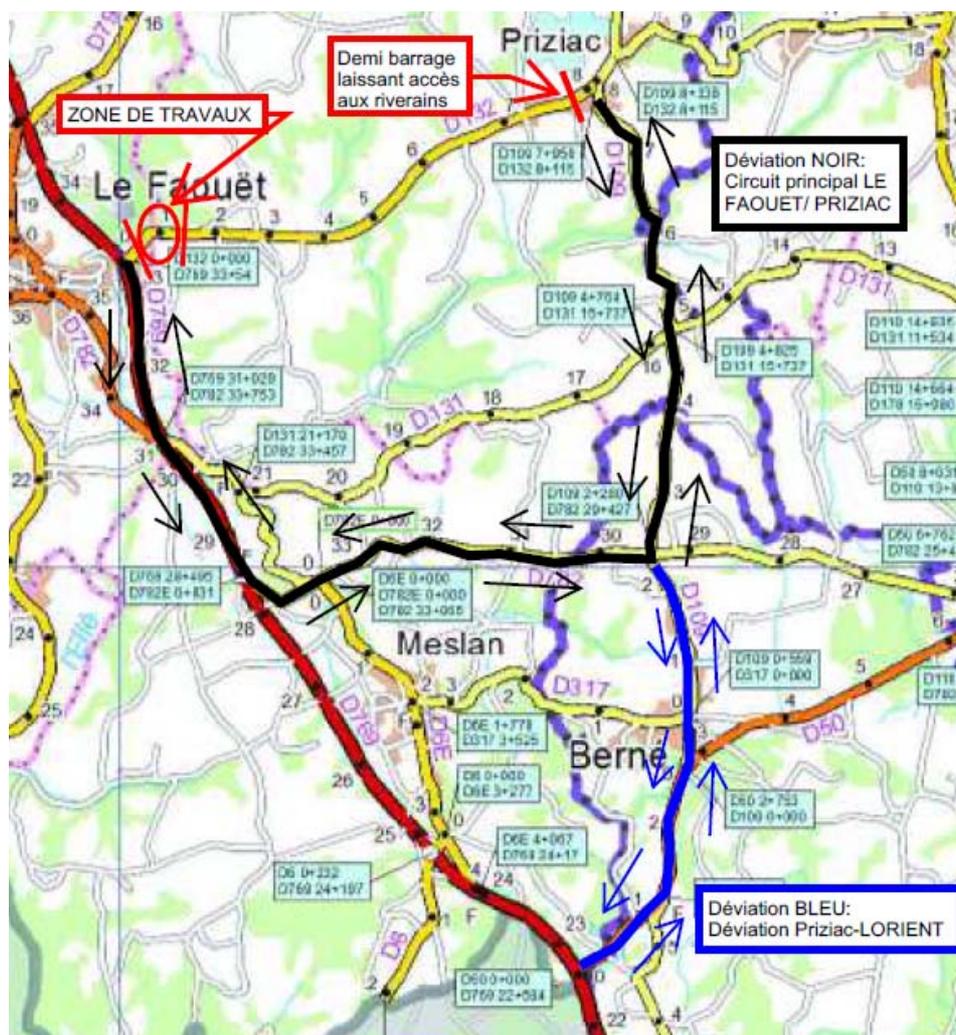
Travaux réalisés en dehors du flux de circulation des Véhicules légers (VL) et Poids Lourds (PL)

ATTENTION : ces travaux seront réalisés sous coupure complète (=route barrée) de la RD132 à la circulation VL/PL, avec mise en place d'une déviation routière.

L'ensemble des études de conception, la maîtrise d'œuvre et la gestion de l'exploitation du chantier sont assurés par les services techniques départementaux (DRA-SGTNOA-POA et DRA ATD SO).

Information et déviations durant les travaux

Plan de déviation par la commune de Priziac :



Communication

La fiche d'information travaux sera mise à jour périodiquement si nécessaire et sera publiée afin de prévenir des éventuelles contraintes de chantier à la circulation.



Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.

Contacts

Maîtrise d'ouvrage délégué : Conseil Départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse pour les déviations sur RD :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.